

Trousseau internat Année scolaire 2023.2024

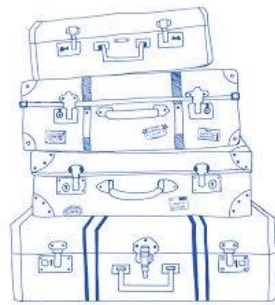
Au minimum dans la valise :

- * sous-vêtements (5)
- * chaussettes (5)
- * pyjama obligatoire
- * vêtements pour la semaine
- * tenue de sport
- * 1 k-way ou imperméable (impératif)
- * 1 sac pour le linge sale
- * mouchoirs en papier
- * 1 paire de chaussures pour les promenades (bois, vignes)
- * 1 paire de chaussons fermés (obligatoire)
- * 1 paire de claquettes pour l'accès aux douches
- * 1 serviette de bain
- * 1 trousse contenant : savon, shampoing, dentifrice, brosse à dents, brosse à cheveux
- * protections périodiques pour les filles (1 paquet d'avance obligatoire)

Vous devez vérifier le contenu chaque semaine afin de compléter si nécessaire.

Literie :

- * 1 alèse
- * 1 draps housse 190 X 90 cm
- * 1 oreiller avec sa taie
- * 1 couette avec sa housse



A noter :

Une caution de 50€ est demandée à la rentrée pour dégradation

Merci de vérifier la tête de vos enfants régulièrement (poux) et de traiter si besoin.

Aucun médicament ne sera donné sans ordonnances.

Les déodorants à gaz sont interdits, parfum en spray également. (Déclenchement des alarmes sécurité).

Les lisseurs sont interdits,

En cas d'utilisation ils seront confisqués et rendus aux parents le vendredi.

Votre enfant doit arriver avec des vêtements appropriés à la saison.

Les élèves sont invités à ne pas apporter d'objets de valeur ou des sommes importantes, et à mettre un cadenas sur la fermeture de la valise.

Un double des clés peut être donné au surveillant.

L'administration n'est pas responsable des objets personnels.

Afin d'éviter les vols, il est impératif de marquer de nom des élèves sur tous les vêtements et effets personnels.

A chaque veille de vacances scolaires, il sera demandé aux élèves de ramener la totalité de leur linge et effets personnels.

Vous pouvez joindre votre enfant à l'internat le soir au 03.85.37.50.47

L'utilisation du téléphone portable est autorisée, il doit avoir une étiquette au prénom de l'enfant. Le téléphone est remis au surveillant le lundi matin et redonné en soirée pour être rendu le vendredi soir.

Le courrier est apprécié, il sera distribué chaque jour (à envoyer à l'adresse du collège au nom de l'enfant).

L'introduction de nourriture est strictement interdite dans les locaux de l'internat.